



RD France
2 Boulevard de la Libération
93284 Saint-Denis - France
www.rd-oil.eu

ORV POWER PLUS 10W50

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit ORV POWER PLUS 10W50
Référence : C4TM Utilisations
identifiées Huile moteur Substance
pure/mélange Mélange

Fournisseur RD France
2 Boulevard de la Libération
93284 Saint-Denis - France
www.rd-oil.eu

Renseignement en cas d'urgence 112

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du produit Règlement (CE) N° 1272/2008
Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.B

Directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC
Pour le libellé complet des Phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16
La substance/le mélange n'est pas dangereux selon les directives 67/548/CE avec ses amendements et/ou 1999/45/CE avec ses amendements.

2.2 Eléments d'étiquetage Non classé/Non étiquetable

Phrase(s) R Aucune
Phrase(s) S Aucune

2.3 Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Propriétés
environnementales Ne pas rejeter dans l'environnement.

3. COMPOSITION – INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélange

Nom chimique	N° enregistrement REACH	N° CE	N° CAS	% poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Rég. 1272/2008)
Alkyl dithiophosphate de zinc	Non disponible	272-028-3	68649-42-3	< 2.5	Xi, R36/38	

Informations complémentaires Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346

Pour le libellé complet des Phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16





RD France
2 Boulevard de la Libération
93284 Saint-Denis - France
www.rd-oil.eu

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

<i>Conseils généraux</i>	<i>En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.</i>
<i>Contact avec les yeux</i>	<i>Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris les paupières.</i>
<i>Contact avec la peau</i>	<i>En lever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Inhalation</i> <i>Amener la victime à l'air libre.</i>
<i>Ingestion</i>	<i>Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.</i>

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Contact

<i>avec les yeux</i>	<i>Non classé. Contact avec</i>
<i>la peau</i>	<i>Non classé.</i>
<i>Inhalation</i>	<i>Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.</i>
<i>Ingestion</i>	<i>Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.</i>

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<i>Conseils aux médecins</i>	<i>Traiter de façon symptomatique.</i>
------------------------------	--

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). poudre ABC. Eau pulvérisée ou en brouillard.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<i>Risques particuliers</i>	<i>La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO₂ et SO₃) et du sulfure d'hydrogène H₂S.</i>
-----------------------------	---

5.3 Conseils aux pompiers





RD France
2 Boulevard de la Libération
93284 Saint-Denis - France
www.rd-oil.eu

Équipement de protection spécial Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection, pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (sable, terre, vermiculite...) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Références à d'autres sections

Équipement de protection individuelle Voir section 8 pour plus de détails
Traitement des déchets Voir section 13 pour plus de détails

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection manipulation individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.





RD France
2 Boulevard de la Libération
93284 Saint-Denis - France
www.rd-oil.eu

Mesures d'hygiène

Faire adopter les règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques / Conditions de stockage

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (même vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles du produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter

Agents réducteurs, oxydants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

*Brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes
Brouillard d'huile (VME) : 5mg/m³, sur 8 heures*

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

*Porter des vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.
Vêtements de protection à manches longues.*





RD France
2 Boulevard de la Libération
93284 Saint-Denis - France
www.rd-oil.eu

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont données par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<i>Aspect</i>	<i>Limpide Etat physique</i>
<i>Liquide Couleur</i>	<i>Marron</i>
<i>Odeur</i>	<i>Pas d'information disponible</i>
<i>Densité éclair</i>	<i>0.876 (15°C) Point</i>
<i>Hydro solubilité</i>	<i>220°C</i>
<i>Pression de vapeur</i>	<i>Insoluble</i>
<i>Viscosité cinématique</i>	<i>Pas d'information disponible</i>
	<i>92 mm²/s (40°C)</i>
	<i>14.1 mm²/s (100°C) Propriétés</i>
<i>explosives</i>	<i>Non explosif</i>
<i>pH</i>	<i>Non applicable</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter

La chaleur (températures supérieures au point éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Agents réducteurs, oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation. La combustion incomplète et





La thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone, Oxydes de soufre, Sulfure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë, effets locaux, informations sur le produit

Contact avec la peau	Non classé
Contact avec les yeux	Non classé
Inhalation	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Toxicité aiguë, informations sur les composants

Sensibilisation	Non classé sensibilisant
Cancérogénicité	Non classé cancérogène. Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à l'eau et au savon.
Mutagénicité	Non mutagène
Toxicité pour la reproduction subchronique	Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction. Toxicité Pas d'information disponible
Effets sur les organes-cibles (STOT)	Pas d'information disponible
Autres effets néfastes	Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Non classé

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Informations sur le produit

Absence de données expérimentales

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Informations sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes





RD France
2 Boulevard de la Libération
93284 Saint-Denis - France
www.rd-oil.eu

Alkyl dithiophosphate de zinc 68649-42-3		EC50 (48h) 1-1.5 mg/L <i>Daphnia magna</i>	LC50 (96h) 1.0-5.0 mg/L <i>Pimephales promelas (static) LC50 (96h)</i> 10.0-35.0 mg/L <i>Pimephales promelas</i> (semi-static)	
---	--	--	--	--

Toxicité chronique pour le milieu aquatique – Informations sur le produit

Pas d'information disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique – Informations sur les composants

Pas d'information disponible

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Information sur le produit
LogPow

Pas d'information disponible
Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Sol *Compte tenu des caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol*
Air *Peu de pertes par évaporation*
Eau *Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau*

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation PBT et vPvB *Pas d'information disponible*

12.6 Autres effets néfastes

Informations générales *Pas d'information disponible*

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits
non utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Eliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.





RD France
2 Boulevard de la Libération
93284 Saint-Denis - France
www.rd-oil.eu

Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que les solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination

N° de déchets suivants le CED Les codes de déchets suivants ne sont que des suggestions : 13 02 05. Selon le code Européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Route (ADR) / Rail (RID) Non réglementé Mer

(IMO/IMDG) Non réglementé Air (OACI/IATA)

Non réglementé

ADN Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Union Européenne - Inventaires
Internationaux - Informations
complémentaires -*

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

15.3 Information sur les législations nationales

France Eviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8) Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée)

Maladies professionnelles : tableaux applicables n°36, 34

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des Phrases R mentionnées sous les chapitres 2 et 3 : R36/38

Irritant pour les yeux et la peau Date de

révision 12/09/2011

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

